



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prescription

Question écrite n° 43267

Texte de la question

M. Gilbert Barbier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la question de la délivrance de somnifères. Depuis deux ans environ, un décret impose aux médecins de prescrire une seule boîte à chaque visite du patient. Cette mesure avait été prise afin de réduire la consommation de ces substances. Malheureusement, cette décision a eu un effet pervers dans la mesure où elle a conduit à la multiplication des actes. Dans le contexte actuel où le Gouvernement et les responsables de l'assurance maladie cherchent à réaliser des économies, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de modifier ce décret en permettant à l'omnipraticien d'accorder des boîtes supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Barbier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43267

Rubrique : Médicaments

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5143